

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

ARRÊTÉ n°1113-2023-0262

**portant publication du tableau des électeurs
senatoriaux du département de l'Orne**

Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2023 portant convocation des conseils municipaux pour élire leurs délégués titulaires et suppléants,

Vu les désignations effectuées par le Président du Conseil départemental, les maires d'Alençon, d'Argentan et Flers,

Vu les procès-verbaux des opérations électorales des 9 et 13 juin 2023 dans les communes du département pour l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux,

Sur proposition de la Secrétaire Générale,

ARRETE

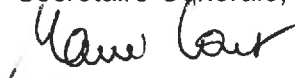
ARTICLE 1 - Est établi et publié tel qu'il figure en annexe au présent arrêté, le tableau des électeurs sénatoriaux du département.

ARTICLE 2 - Le-dit tableau sera communiqué au maire de chaque commune ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande à la préfecture, au bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité.

ARTICLE 3 - La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Alençon, le 16 juin 2023

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,


Marie CORNET